

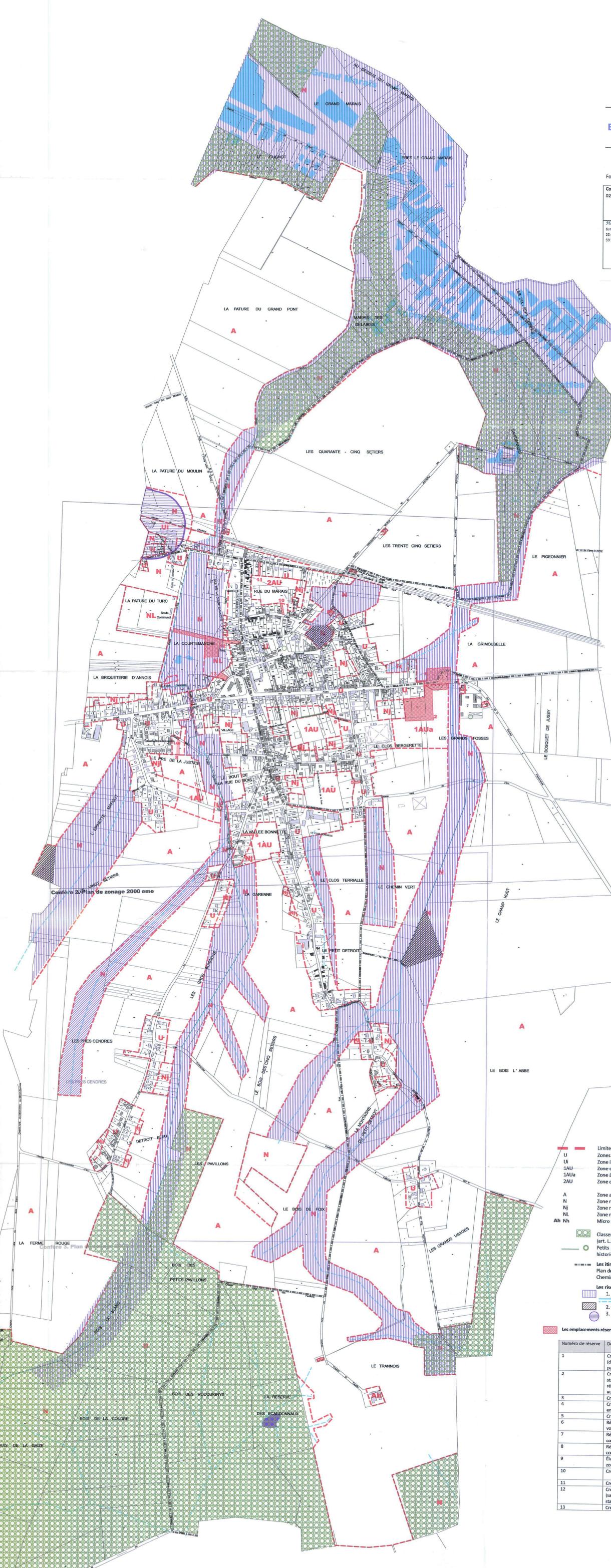


ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

1 plan de zonage 1/5000 ème

Fond : cadastre, centre des impôts, mise à jour : mairie

Commune de Flavy le Martel 02 520 Flavy le Martel	Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du : 26 SEP. 2012 Le Maire Danielle LANCO	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du : 24 SEP. 2013 Le Maire Danielle LANCO
1/1000000 P.L.U. Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN	Vu pour être annexé à l'arrêté du : 26 FEV. 2013 Soumis à l'enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Le Maire Danielle LANCO	Le Maire Danielle LANCO



Légende

- Limite de zones
- U Zones Urbaines
- U Zone Industrielle existante
- 1AU Zones d'urbanisation future à court ou moyen terme
- 1AUa Zone à urbaniser à vocation artisanale, commerciale et de service
- 2AU Zone d'urbanisation future à long terme
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Nj Zone naturelle de jardin
- NL Zone naturelle de loisir
- Ah Nh Micro zone constructible dans la zone naturelle et dans la zone agricole
- Classement comme espaces boisés, des bois, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer (art. L.130-1)
- Petits patrimoines à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturels et historiques (Article L.123-1 alinéa 7)
- Les itinéraires de randonnée
Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Aisne (P.D.I.P.R.)
Chemins retenus pour l'inscription au P.D.I.P.R.
- Les risques recensés
 - 1. Ruissellement / inondation / coulée de boue [Source IGN, BRGM, informations locales]
 - 2. Présence d'un ruisseau d'écoulement pérenne ou non pérenne ou fossé
 - 3. Présence d'ancienne carrière, risque d'affaissement, effondrement de terrain
 - 3. Risques technologiques (silo de plus de 15 000 m³) : zones exposées à des phénomènes dangereux (explosion de poussières)
- Les emplacements réservés

Número de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Création d'un aménagement routier sécurisé (de type rond point), trottoir et aménagement paysager	Commune	95 à 45 ca
2	Création d'un centre de secours, stationnement, accès à la zone à urbaniser, et réseaux divers (accroissement de la zone 1AUa aux réseaux d'eau)	Commune	1 ha 29 à 31 ca
3	Création d'un accès voire à la zone à urbaniser	Commune	4 à 48 ca
4	Création d'un chemin piétonnier - sentier entre la zone urbaine et la zone à urbaniser.	Commune	1 à 78 ca
5	Création d'un accès voire	Commune	2 à 07 ca
6	Réserve foncière pour création d'un accès voire à long terme	Commune	4 à 80 ca
7	Réserve foncière pour assurer l'accès à un cœur d'îlot.	Commune	5 à 08 ca
8	Réserve foncière pour assurer l'accès à un cœur d'îlot.	Commune	6 à 30 ca
9	Élargissement de la voie - accès voire à la zone 1AU	Commune	3 à 60 ca
10	Création d'une voirie d'accès à la zone 2AU	Commune	3 à 87 ca
11	Création d'une voirie d'accès à la zone 2AU	Commune	5 à 19 ca
12	Création d'une salle polyvalente ou similaire (salle des fêtes, foyer rural), accès voire et stationnement, sente	Commune	83 à 52 ca
13	Création d'une réserve d'eau	Commune	9 à 07 ca